

FICHE D'INSCRIPTION AUX ATELIERS 2018 2019

sous réserve du nombre d'inscrits

ATELIERS ET TARIFS

Danse africaine accompagnée de percussionnistes, à Ancenis.

Cotisations annuelles

Ados/adultes : 2h / semaine

- Adulte 270 € + adhésion*.
 Moins de 18 ans 230 € + adhésion*.

Pratiques instrumentales africaines, à Ancenis.

- Percu enfants/ados à partir de 7 ans : 1h le mercredi 160 € + adhésion*.
 Initiation
 Perfectionnement
- Percu ados/adultes debutants 3h un samedi par mois 160 € + adhésion*.
- Percu ados/adultes avancés 1h30 le mercredi
- Adulte 210 € + adhésion*.
 Moins de 18 ans 190 € + adhésion*.
- N'goni (harpe africaine) ados/adultes : 2h un samedi par mois 180 € + adhésion*.

Possibilité de prêt d'instruments pendant l'atelier ou de location des instruments auprès de l'association.
 N'hésitez pas à demander l'avis du professeur avant l'achat de l'instrument.

Avant l'inscription, un cours d'essai est possible à titre gratuit.

Ces ateliers ont pour objectif la création d'un spectacle présenté en mai/juin par tous les adhérents (gala, fêtes de la musique locales).
 Par ailleurs l'aide de chacun est vivement souhaitée pour l'organisation du vide-grenier annuel en mai.

* L'adhésion à l'association est versée à l'inscription. Elle peut être individuelle : 10 euros ; ou familiale : 15 euros. Elle est obligatoire pour toute inscription et n'est pas remboursable.

RÉDUCTIONS

- À partir de 2 ateliers dans une même famille, une réduction de 10% est appliquée sur la cotisation totale (hors adhésion).
- L'association Katoyiogué participe au dispositif « Chéquier jeunes » qui offre une réduction de 20 € pour les collégiens résidant à Ancenis.

INSCRIPTIONS / RÉINSCRIPTIONS

Les inscriptions et réinscriptions sont possibles

- Lors des portes ouvertes le 20 juin,
- Au forum des associations d'Ancenis le 8 septembre,
- À la rentrée lors du premier cours le 12 septembre,
- Par courrier en renvoyant ce bulletin d'adhésion complété et accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :
Association Katoyiogué - Bd Kirkham - 44 150 Ancenis

RÈGLEMENT

Le règlement global s'effectue en début d'année, au choix : en espèce, totalité à l'inscription ; en 1 chèque à l'inscription ; en 3 chèques encaissés en début de mois d'octobre, janvier et avril ; en 10 chèques encaissés chaque début de mois de septembre à juin. Pour d'autres modalités, s'adresser au bureau de l'association.

RESPONSABILITÉ

L'association engage sa responsabilité uniquement sur les horaires des ateliers. En dehors de ces horaires, les mineurs sont sous la responsabilité des parents. L'association décline toute responsabilité envers un adhérent mineur qui ne se présente pas à l'atelier. Les parents doivent accompagner les mineurs jusqu'à la salle des ateliers de danse, ou de percussions. De même les parents doivent venir chercher leurs enfants à l'heure dans la salle. Le professeur ne peut en aucun cas s'absenter de la salle pour accompagner un enfant et laisser les autres seuls. L'association Katoyiogué, représentée par ses membres du bureau et du conseil d'administration, se réserve le droit d'exclure des personnes perturbant trop les ateliers.

Afin de ne pas gêner le bon fonctionnement de l'atelier, les adhérents sont tenus de respecter les horaires.

CALENDRIER

Le calendrier des séances (30 dans l'année pour les ateliers hebdomadaires, 10 pour les ateliers mensuels) sera remis à chaque adhérent en début de saison. Des stages de danse et de percussions, des ateliers éveil musical parents-enfants seront organisés au cours de l'année, ainsi que des ateliers ponctuels (cuisine africaine, chants, jeux...) en fonction d'une demande suffisante. Vous serez informés du déroulement de ces actions par mail et par voie d'affichage dans nos salles d'ateliers. Ces activités complémentaires ne sont pas comprises dans les cotisations.

ÉVÈNEMENTS DE FIN D'ANNÉE

Chaque adhérent s'engage à être présent et à participer au gala de fin d'année, aux fêtes de la musique locales (Ancenis et Oudon), et au vide-grenier annuel, occasions de partager un bon moment et de faire connaître l'association pour assurer sa pérennité.

ABSENCE

D'un adhérent : au delà d'un mois d'absence consécutif, un remboursement partiel peut être obtenu sur justificatif médical.

D'un professeur : une séance annulée sera reportée, sauf cas exceptionnel.

Nom Prénom

Date de naissance / / Nombre de personne(s) de la famille inscrite(s) à l'association

Adresse

Code postal Commune

Téléphone Adresse mail (en majuscules)

Comment nous avez-vous connus ?

Selon la loi de protection des données privées, l'association Katoyiogué s'engage à ne pas communiquer ces données.

- J'autorise l'association katoyiogué à utiliser des photos de mon enfant ou de moi-même pour sa communication.
- Je déclare avoir pris connaissance de la fiche d'inscription recto verso et en accepte les conditions.

Pour la Danse uniquement :

- Pour les mineurs : prévoir un certificat médical une attestation d'assurance.

- Pour les adultes, nous vous invitons simplement à compléter ce qui suit :

Je, soussigné(e), atteste sur l'honneur être apte à la pratique de la danse africaine.

Total dû

Payé le par ____ chèque(s) à déposer :
 en espèces

Fait le à

Signature :